

ANNEE 1963 - n° 384 / PR / C.G. / PLAN.

DECRET PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER TECHNIQUE AU COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN

- VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre portant constitution de la République du Dahomey.
- VU la loi n° 61-55 du 31 Décembre 1961 portant approbation du Premier Plan Quadriennal du Développement Economique et Social de la République du Dahomey.
- VU le décret n° 62-372/PR portant organisation des instances supérieures du Plan Quadriennal.
- VU le décret n° 232/PR/MFB/CAB du 12 Août 1961 fixant la rémunération et les indemnités allouées au personnel servant dans les cabinets ministériels.
- VU le décret n° 62-413/PR du 29 Septembre 1962 portant nomination d'un Commissaire Général au Plan.

Le Conseil des Ministres entendu

DECRETE :

AMPLIATIONS:

Original	I	<u>ARTICLE 1er.</u> - Monsieur SANQUER Noël Administrateur 7 ^e échelon de la France d'Outre-Mer en service détaché pour servir au titre de l'Assistance Technique au Dahomey, est nommé Conseiller Technique du Commissaire Général au Plan.
PR	15	
Ministères	15	
MFT	5	
Trésor	1	
CF	5	<u>ARTICLE 2.</u> - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.
JORD	1	
CGP	3	
Intéressé	1	

PORTO-NOVO, le 20 AOUT 1963

VU :
Le Ministre des Finances
et du Travail

B. BORNA.

VU :
LE CONTROLEUR FINANCIER

C. MIDAHUEN.

H. MAGA.